

Nations Unies
62^{ème} session de l'Assemblée générale

Débat général

Discours prononcé par le Premier ministre du Portugal

José Sócrates

Au nom de l'Union européenne

New York, le 25 septembre 2007

J'ai l'honneur de m'adresser à cette Assemblée générale au nom de l'Union européenne.

Monsieur le président,

1. D'emblée je vous souhaite tout le succès pour le mandat dont vous avez été investi. Sachez, qu'au cours de cette Assemblée générale, vous pourrez compter sur l'appui ferme de l'Union européenne, en étant certain que vous poursuivrez l'excellent travail entrepris par votre prédécesseur, madame Haya Al-Khalifa, que je tiens à saluer ici. Cette Assemblée générale-ci est la toute première depuis que le nouveau Secrétaire général, monsieur Ban Ki-moon a assumé ses hautes fonctions. Je saisisrais donc l'occasion pour lui renouveler, au nom de l'UE, notre profond soutien à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans un monde globalisé et interdépendant, seules des institutions multilatérales fortes sont à même de promouvoir les valeurs fondamentales de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement.

3. C'est pourquoi nous défendons la primauté de l'ONU quant au maintien de la paix et de la sécurité, à la fois assise et point de convergence des volontés communes et de nos efforts conjoints. Si bien que l'objectif de la stratégie européenne de sécurité que nous avons adoptée s'inscrit dans le multilatéralisme effectif et l'ordre international fondé sur le Droit.

4. S'il y a une leçon que nous puissions tirer à l'orée de ce XXI^{ème} siècle, c'est que les défis mondiaux demandent des réponses à l'échelle globale et exigent un véritable multilatéralisme, qui se joue ici aux Nations Unies et avec les Nations Unies. Or cela n'est possible que si nous déposons tous notre confiance et notre volonté politique en cette structure, de telle sorte qu'elle soit en mesure d'agir sur la scène internationale avec efficacité et détermination.

5. Une ONU à la hauteur des principes qui ont présidé à sa création, une ONU capable de s'adapter aux enjeux et aux responsabilités croissantes, une ONU à laquelle tous les acteurs internationaux contribuent, en la dotant des moyens qui lui permettent de s'acquitter de sa mission permanente de

coopération internationale pour un développement économique et social durable.

Une ONU capable d'affronter les crises qui frondent la paix et la sécurité internationale.

6. L'engagement que j'aimerais vous transmettre aujourd'hui de cette tribune, au nom de l'Union européenne, consiste à dire ceci : comptez sur nous pour que le multilatéralisme effectif se fasse réalité.

Mesdames et messieurs,

7. Je voudrais commencer par évoquer ce dessein majeur, certainement le plus grand que nous ne nous soyons jamais fixé à ce jour, ici même à l'ONU. Celui visant à réaliser les objectifs du développement convenus au plan international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, et à contribuer à un développement durable qui intègre les volets social, économique et environnemental et, surtout, qui implique tous les pays que cette Assemblée générale rassemble.

8. Pour aussi exigeants que soient ces objectifs, ils ne doivent pas nous décourager. En revanche, ils doivent nous pousser à accélérer et à rendre plus efficaces nos actions : éradiquer la pauvreté et ériger un véritable partenariat pour le développement à même de coordonner – aussi à travers un meilleur financement – les efforts et les ressources fragmentés en actions unilatérales. Mais encore, promouvoir l'éducation et des niveaux de santé dignes, contrecarrer les changements climatiques.

9. Dans ce contexte, je ne pourrais éluder un objectif assumé par l'Union européenne : l'adoption d'une stratégie conjointe UE-Afrique que le II^e sommet UE-Afrique, prévu à Lisbonne en décembre prochain, endosserait. Si j'y fais allusion c'est parce que je le perçois comme un signe clair de notre époque : une stratégie conçue entre les Africains et les Européens, qui révèle notre

engagement à l'égard des ODM et qui est cohérente par rapport à l'action des institutions multilatérales des deux continents. Une stratégie large et ambitieuse, qui reflète les progrès de la coopération euro-africaine dans les domaines les plus divers et qui relève les fins visées, en apportant des réponses communes aux défis, eux aussi communs, dont pâtissent les deux continents.

10. Les changements climatiques constituent un défi à l'échelle mondiale, l'un des plus importants que l'Humanité n'ait eu à relever. Ils menacent notre prospérité et pourraient nuire à notre capacité de parfaire les Objectifs du Millénaire pour le développement. La réponse doit, elle aussi, être mondiale et collective. Du reste, comme l'énonçait le thème de la manifestation, tout à fait pertinente, que le Secrétaire général a promu ici : «l'avenir est entre nos mains». Seules la volonté politique et l'action urgente et déterminée nous permettront de relever ce défi avec succès.

11. Les résultats de cette réunion de haut niveau sur les changements climatiques, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, sont encourageants. Le développement durable doit aller de pair avec la réduction des émissions – il s'agit d'une responsabilité partagée par tout un chacun. Grâce à cette initiative nous contribuons de façon substantielle à la définition d'un accord mondial sur le régime climatique pour l'après 2012. Nous devrions convenir d'entamer les négociations sur ce régime lors de la conférence de Bali au mois de décembre. L'UE s'y engagera pour arriver à un consensus ambitieux.

12. Mais, plus encore, nous avons besoin que tous y apportent leur contribution.

L'UE a déjà assumé unilatéralement l'engagement visant à faire baisser d'au moins 20% ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, nous voudrions aller plus loin. C'est pourquoi nous sommes disponibles, dans le cadre d'un accord mondial sur le futur régime climatique, pour pousser cet engagement à hauteur de 30%. Ainsi, je réitère notre appel afin que d'ici 2050 les émissions mondiales soient réduites au moins de moitié par rapport à 1990.

13. Nous devons contrer les changements climatiques, mais aussi nous adapter à leurs effets, notamment en repensant notre modèle de développement à la lumière des deux autres paramètres de l'équation du développement durable : l'énergie et l'innovation.

14. Il nous faut une politique énergétique plus responsable au niveau mondial. De ce fait, au sein de l'UE nous avons développé une politique intégrée pour l'énergie et le climat, qui promeut la durabilité environnementale, et nous soutenons le "processus d'Heiligendamm" pour intensifier et étendre la coopération internationale dans ces domaines. Et nous devons également développer des technologies novatrices pour explorer de nouvelles sources d'énergie et accroître notre efficacité énergétique.

15. En ce qui concerne la réforme du cadre institutionnel des activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, l'UE croit fermement qu'elle est non seulement nécessaire mais encore se veut ambitieuse pour permettre un changement véritable. Dans ce contexte, l'UE et d'autres entendent promouvoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement par le biais d'une agence spécialisée, une ONU Environnement (UNEO). La démarche d'établissement d'une ONU Environnement se ferait en ayant recours aux processus, aux structures et aux systèmes existants et devrait être accompagnée d'une stratégie plus ample visant le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement.

16. Le développement durable suppose aussi le respect, la protection et la consécration des droits de l'Homme dans le monde entier, ce que nous jugeons crucial et qui doit s'inscrire au cœur de toutes les activités sectorielles des Nations Unies afin de renforcer la promotion et la diffusion des droits de l'Homme dans le système ONU. L'approche fondée sur les droits de l'Homme

convenue en 2003 au titre de la compréhension partagée a été un important premier pas pour assurer cet objectif.

17. La III^e Commission de l'Assemblée générale doit poursuivre son rôle central quant à la promotion et à la protection des droits de l'Homme a plan mondial. Comme par le passé, l'UE déploiera tous les efforts pour assurer le succès de la prochaine séance de cette commission.

18. Le processus de construction institutionnelle du Conseil des droits de l'homme étant conclu, si tous ensemble nous continuons de travailler, cette instance sera potentiellement à la hauteur des attentes que suscitent sa création, permettant une action plus forte et dynamique des Nations Unies dans ce domaine. A présent, il revient à ses membres, à tous les autres Etats et aux parties intéressées d'œuvrer à la concrétisation de cet objectif.

19. L'UE est fermement engagée à amplifier et à renforcer le travail mené par l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme, à travers une coopération dotée de mécanismes spéciaux. Soulignons ici l'importance dont se revêtent la promotion et la protection des droits des enfants, l'année même où la Convention de l'ONU relative aux droits des enfants fête son 18^{ème} anniversaire et tandis que cette Assemblée générale accueillera une nouvelle session spéciale consacrée aux enfants, donnant suite à celle de 2002.

20. L'Union européenne exprime sa solidarité à l'égard du peuple du Myanmar et exhorte les autorités à respecter les droits de l'homme et, en particulier, à n'exercer aucune forme de violence, quelle qu'elle soit, à l'encontre des citoyens qui se manifestent de façon pacifique. Qu'elles saisissent l'occasion pour promouvoir un authentique processus de réconciliation politique.

21. Je souhaiterais encore réaffirmer notre opposition, de longue date, à la peine de morte et réitérer ici une fois de plus notre appel à sa complète abolition à l'échelle mondiale. En ce sens, l'UE a pris l'engagement,

conjointement avec des pays de toutes les régions, d'être coauteur d'un projet de résolution "sur un moratoire universel pour l'abolition de la peine de mort".

22. L'UE est tout particulièrement attachée à la promotion de la mise en œuvre et à l'application du droit international humanitaire. Il est urgent de rehausser la coopération entre tous les acteurs pertinents, y compris le HCR, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'OIM, les ONG et les autorités nationales dans le but d'infléchir le nombre d'attaques à l'encontre des populations civiles et du personnel humanitaire sur le terrain.

Mesdames et messieurs,

23. Le multilatéralisme effectif dépend aussi d'une réponse concertée face aux menaces, de plus en plus variées, à la paix et à la sécurité internationales.

Chaque fois que les Etats et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, sont capables d'apporter une réponse coordonnée et collective à de telles menaces, les résultats sont palpables. La coopération entre l'UE et l'ONU ne cesse de s'intensifier dans ce domaine, aussi à mesure où nous développons nos propres capacités dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

24. En Afrique, et conformément au concept de « l'appropriation africaine », nous continuerons à valoriser le rôle majeur de l'Union africaine, le principal partenaire et un acteur incontournable pour préserver la paix et la sécurité sur le continent. L'UE continue d'appuyer fortement les efforts de l'UA et des régions africaines dans leur vision à long terme pour une architecture africaine de paix et de sécurité. Les exemples de coopération, en République démocratique du Congo, en Somalie et même au Soudan, doivent inciter à de nouvelles initiatives. Notre action concertée contribuera à accélérer la tendance à la baisse du nombre de conflits qui sévissent en Afrique.

25. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la création de l'UNAMID – opération de paix hybride des Nations Unies et de l'UA au Darfour. Il est bon qu'ensemble nous puissions contribuer à la résolution politique de ce conflit

dont les retombées humanitaires sont tragiques au Soudan et dans la région en général. Afin de faire de face à de telles conséquences, l'UE réaffirme son soutien à l'envoi d'une présence multidimensionnelle au Tchad oriental et au Nord de la République centrafricaine. De même, l'UE attend beaucoup du début des pourparlers sur le Darfour, qui auront lieu en Libye le 27 octobre prochain.

26. Cela dit, la paix et la sécurité constituent aussi un enjeu en Europe.

Tout comme vous, monsieur le Secrétaire général, nous estimons que le *statu quo* au Kosovo ne peut persister.

Nous appuyons et participons activement à cet effort collectif en cours au niveau de la communauté internationale, notamment celui de la troïka, visant à rapprocher les parties et à obtenir une ample solution politique qui aboutirait à un Kosovo démocratique et multiethnique, contribuant du même coup à consolider la stabilité et la prospérité dans les Balkans. Nous exhortons les deux parties à s'impliquer dans ce processus de manière constructive et créative. L'UE est prête à jouer un rôle de relief dans la mise en œuvre du statut qui sera arrêté.

27. Réamorcer le processus de paix pour le Proche-Orient reste une priorité de la communauté internationale. Et nous devons agir vite : la porte est ouverte, mais ne demeurera pas ainsi très longtemps. En tant que membre du quartette, l'Union européenne réitère son engagement visant à atteindre une solution équitable, globale et durable pour le conflit israélo-arabe, qui passe nécessairement par la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant aux côtés d'Israël en paix et en sécurité.

28. La stabilisation du Liban contribuera elle aussi à stabiliser le Moyen-Orient. La solution à l'actuelle crise politique exige compromis et dialogue de la part des dirigeants libanais et des pays de la région. L'UE n'épargnera pas les efforts concourant au maintien de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

29. Pour ce qui est de l'Irak, et à la suite de la réunion du groupe de haut niveau du 22 septembre dernier, je réitère que l'UE continuera à participer à l'effort collectif qu'une situation humanitaire et de sécurité extrêmement précaires exigent. Elle poursuivra aussi son appui au gouvernement de Bagdad quant à la mise en œuvre de mesures renforçant la stabilité du pays.

30. A l'instar, l'UE maintient son appui à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Afghanistan et dans la région. Dans ce but-là, nous sommes présents par le biais d'une mission de police et, conjointement avec l'UNAMA et d'autres acteurs pertinents, nous sommes toujours engagés à contribuer à la stabilisation de l'Afghanistan. Dans cet esprit, l'UE est l'un des principaux bailleurs de fonds dans ce pays.

31. De façon croissante, nous sommes engagés à la sauvegarde, à la mise en œuvre et au renforcement d'un cadre multilatéral de désarmement et de non-prolifération, en combattant les menaces qui tendent à échapper au contrôle des souverainetés nationales, les défis inhérents à l'accumulation et à la dissémination des armes légères et de petit calibre, au trafic irresponsable et illicite d'armes et à la prolifération d'armes de destruction massive. Autant de phénomènes qui engendrent des foyers de tension internationale, nouveaux et grandissants. De ce fait, l'UE se félicite de l'appui croissant, au niveau mondial, en faveur d'un traité international sur le commerce des armes et elle donne main forte à ce processus.

32. Quelles qu'en soient les motivations, les formes ou les manifestations, tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables. Notre lutte contre le terrorisme doit donc être ferme, fondée sur le droit international et respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dont la protection est instrumentale pour prévenir cette menace.

33. L'adoption de la Stratégie mondiale de l'ONU contre le terrorisme par l'Assemblée générale a constitué un exploit significatif. Reste maintenant à en

assurer la mise en œuvre, en particulier en concluant dans les meilleurs délais un accord sur la Convention globale contre le terrorisme.

Néanmoins, notre action multilatérale de lutte contre ce fléau ne s'épuise pas là. La promotion de la paix repose sur une culture du dialogue. Ce n'est qu'à travers elle que nous dépasserons les tensions, les préjugés et, surtout, l'ignorance qui nourrit le phénomène.

34. L'Alliance des civilisations, une initiative aussi importante qu'opportune, ne portera de fruits que si nous avançons d'un pied ferme vers le renforcement du dialogue entre les peuples, entre les cultures et entre les religions. L'UE soutient le choix de l'ex Président portugais, Jorge Sampaio, nommé Haut représentant pour l'alliance des civilisations et accueille avec satisfaction son plan d'action. Je saisis aussi cette occasion pour exalter la persistance du Groupe des amis de l'alliance des civilisations à l'égard duquel nous demandons l'appui de tous.

Mesdames et messieurs,

35. Au fil des siècles, le commerce international a constitué le principal pont de rapprochement entre peuples et entre cultures. C'est pourquoi nous tenons aussi à lancer ici un appel pour qu'un accord puisse intervenir au plus vite au titre du cycle de développement de Doha, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Ce mois-ci sera absolument crucial pour l'ADD. Ainsi, il est vital que tous ses membres primordiaux fassent preuve d'un esprit de compromis constructif, ainsi que d'une volonté authentique en acceptant un accord équilibré.

36. Pour que la paix ne soit pas confondue avec la période entre deux guerres, il est indispensable de la consolider. Un des plus récents Etats membres de l'ONU en est l'exemple. Je pense au Timor oriental. Grâce à l'engagement et à l'investissement forts de la communauté internationale visant à consolider les fondements de son affirmation en tant qu'Etat viable et de plein droit, mais aussi sa démocratie et son développement, ce pays a conduit avec succès les

élections qui s'y sont récemment tenues, le premier scrutin organisé en autonomie. La présence de tous les acteurs y reste de mise pour garantir la sécurité et la stabilité politique, économique et sociale.

37. Par conséquent, la réponse de l'ONU à la guerre ne peut se borner au maintien de la paix. Il est pressant d'établir la Commission chargée de la consolidation de la paix, un organe à la fois actif et efficace et un instrument central de la communauté internationale pour relever les défis inhérents à la consolidation de la paix dans les différentes régions du monde, en misant sur des stratégies intégrées de reconstruction, sur le rétablissement des institutions, sur le développement durable et sur des investissements, à moyen et long terme, dans les Etats fragiles et en situation de post conflit.

38. La paix dépend aussi de notre capacité à veiller à ce que la justice ne s'arrête pas aux frontières. C'est avec force que nous prôtons le concept « Responsabilité de protéger », car nous estimons que la souveraineté des individus doit être inattaquable et doit compter sur des mécanismes de protection internationaux. Nous sommes favorables à la Cour pénale internationale et nous appelons à la ratification universelle du statut de Rome. Nous rappelons combien il est nécessaire de coopérer avec la Cour, que les Etats en soient ou non parties, qu'il s'agit d'affaires générales ou plus spécifiquement de mandats d'arrêt.

Nous croyons et soutenons les propositions du Secrétaire général relatives à la promotion de l'Etat de droit, notamment quant à la création de l'unité y afférant.

39. Le succès de longue haleine d'une organisation comme les Nations Unies dépend de sa capacité de réaction aux défis constants et variables et aux nouveaux acteurs internationaux, en se réformant, en s'adaptant et en se renouvelant en permanence. Dans ce contexte et dans le droit fil du processus engagé lors du sommet de 2005, nous nous félicitons des rapports du panel de haut niveau ainsi que du Secrétaire général sur le Cohérence du système de l'ONU, dont l'objectif consiste à fortifier sa capacité dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement. Soulignons

encore que l'UE accorde une importance particulière à l'égalité des genres et à la promotion des femmes, partie essentielle de l'agenda du développement. A ce propos, l'UE appelle de ses vœux une instance et une architecture du genre renforcées, ayant les moyens de répondre aux attentes des femmes et des jeunes aux plans normatif, politique et opérationnel.

40. C'est parce que nous y croyons que nous voulons le dire clairement, la seule réponse possible aux défis de notre temps passe par le multilatéralisme effectif, fondé sur le système des Nations Unies, et nous restons engagés quant à la réforme de ses principaux organes afin de consolider la représentativité, la transparence et l'efficacité de l'Organisation.

41. A notre avis, il est également prioritaire de renforcer la gestion de cette Organisation. Son budget, correspondant aux versements de tous les Etats membres, doit faire état des principales priorités acceptées par tous, ainsi que des principes de bonne gestion et de discipline budgétaire que nous défendons depuis longtemps.

Mesdames et messieurs,

42. Pour adapter notre système international aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui, nous avons besoin de volonté politique. Cette Assemblée tout comme vous, monsieur le Secrétaire général, peuvent compter sur l'UE pour traduire cette volonté politique en actions.

La réponse à ces défis passe par le multilatéralisme actif et effectif. Et dépend de nous tous, les Nations Unies.